

Les Sauvages en France. (XII, XI, 1176.) — Lors du premier voyage de Champlain dans la Nouvelle-France, Pontgravé emmena en France sur son vaisseau, le fils de Begourat, sagamo algonquin, ainsi qu'une femmeiroquoise qui avait été condamnée à mort par les Montagnais, les Algonquins et les Etchemins, après une bataille cruelle, dont ils ne faisaient que d'arriver. Le sieur Prévert de Saint-Malo, prit, aussi dans le même temps, un sauvage de l'Acadie, une femme et deux enfants. Pontgravé avait repatrié cette année-là (1603) deux sauvages qui avaient fait la traversée avec lui et Chauvin en 1602.

Lescarbot rapporte que le sagamo de la Hève, en Acadie, du nom de Messamoet "avait été autrefois en France, y avait demeuré en la maison de sieur de Grandmont, gouverneur de Bayonne."

Le même écrivain nous dit que le fils de Memembourré avait séjourné à Paris, et qu'il se faisait appeler *Paris* de préférence à Semcoudech, son véritable nom.

Les Souriquois de l'Acadie n'avaient pas autant de propension que les Sauvages du Canada à quitter leurs foyers pour aller en terre étrangère. Les deux exemples, que nous venons de citer, sont les seuls que mentionne l'Hérodote de la Nouvelle-France. Les parents ne voulurent jamais consentir à se séparer de leurs enfants en bas âge. Tel fut le cas pour Oagimont, sagamo de la rivière Sainte-Croix ou Schoudie, père d'une fillette de onze ans, que Poutrincourt désirait emmener avec lui en France, pour l'attacher au service de la reine. "Elle était bien agréable, écrit Lescarbot. Son père refusa à plusieurs reprises la demande de Poutrincourt, qui lui promettait de la nourrir le reste de ses jours, en considération de l'immense sacrifice qu'il voulait lui imposer."

N. E. DIONNE